



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur
les états financiers consolidés annuels
établis selon les normes Internationales
d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2019
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes comprennent 83 pages



31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com



8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. tels que joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels

1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, l'état du résultat global consolidé l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur :

- la note 6.1.5.1.1 «Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 Janvier 2019» de l'annexe des états financiers qui expose les effets de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location » ;
- l'information relative au litige en cours décrite dans la note 6.4.15 annexée au projet d'états financiers.

1.4. Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ Identification et évaluation du risque de crédit

➤ Risques identifiés

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 1 514 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 148,750 milliards dont FCFA 39,089 milliards de dotation pour dépréciation constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans les notes 6.4.5 et 6.4.15 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2019 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Lomé, le 12 juin 2020

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo



Toussaint O. de Souza
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2019

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des états financiers annuels
consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
au 31 décembre 2019**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

1 Compte de résultat consolidé

En millions de FCFA	Note	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés	6.3.1	139 458	123 846
Intérêts et charges assimilées	6.3.1	-66 649	-63 410
Commissions (produits)	6.3.2	84 402	70 584
Commissions (charges)	6.3.2	-14 108	-9 027
Revenus des titres à revenue variable	6.3.3	43	73
Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	6.3.4	-30	180
Produits des autres activités	6.3.5	3 779	4 803
Charges des autres activités	6.3.5	-43	-132
Produit net Bancaire		146 852	126 918
Frais de personnel	6.3.6	-42 583	-38 932
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.7	-11 821	-10 234
Autres charges générales d'exploitation	6.3.8	-45 953	-42 438
Résultat Brut d'Exploitation		46 495	35 314
Coût du risque	6.3.9	-22 705	-18 050
Résultat d'exploitation		23 790	17 265
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.3.10	557	-1 180
Résultat avant impôt		24 347	16 084
Impôts sur les bénéfices	6.3.11	-6 020	-3 593
Résultat net		18 327	12 491
Participations ne donnant pas le contrôle		8 521	4 523
Résultat Net, Part du Groupe		9 806	7 968

2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	18 327	12 491
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-190	430
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	-190	452
Variations de valeur des actifs financiers, rapportées au résultat de la période	0	-12
Impôts différés relatifs aux éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	0	-10
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	129	-24
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	182	-45
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-53	20
Autres éléments du résultat global net d'impôt	18 267	12 896
Part du Groupe	9 749	8 252
Participations ne donnant pas le contrôle	8 518	4 644

3 Situation financière

En millions de FCFA	Note	31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Caisse et banques centrales	6.4.1	205 166	141 679
Autres actifs financiers aux coûts amortis	6.4.2	676 850	515 620
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.4.3	5 998	5 318
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4.4	132 853	79 655
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	6.4.5	1 366 206	1 207 037
Actifs d'impôts courants	6.4.6	580	829
Actifs d'impôts différés	6.4.6	22 714	22 775
Actifs divers	6.4.7	108 495	84 133
Immeubles de placement	6.4.8	38 599	36 179
Immobilisations corporelles	6.4.9	52 392	40 894
Immobilisations incorporelles	6.4.9	8 772	10 072
Goodwill	6.4.10	15 713	15 713
TOTAL DES ACTIFS		2 634 338	2 159 904

En millions de FCFA	Note	31.12.2019	31.12.2018
Dettes			
Banques centrales	6.4.11	3	32
Dettes envers les établissements de crédit	6.4.12	442 252	404 373
Dettes envers la clientèle	6.4.13	1 822 532	1 462 305
Emprunts à terme	6.4.14	146 513	78 938
Passifs d'impôts courants	6.4.6	4 877	6 642
Passifs d'impôts différés	6.4.6	10 810	11 784
Passifs divers	6.4.6	58 963	55 048
Provisions	6.4.15	7 740	11 213
Total des passifs		2 493 690	2 030 337
CAPITAUX PROPRES			
Capital	6.4.16	86 830	88 178
Réserves consolidées et report à nouveau	6.4.16	24 741	20 413
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		111 571	108 590
Total Capitaux propres part du groupe		111 571	108 590
Participations ne donnant pas le contrôle		29 077	20 977
Total des capitaux propres		140 648	129 567
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		2 634 338	2 159 904

4 Tableau des flux de trésorerie

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôts	24 347	16 083
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 821	10 234
Dotations nettes aux provisions	22 705	18 051
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	34 526	28 285
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9 976	13 860
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle	-184 925	-128 797
Flux liés aux dépôts de la clientèle	360 227	333 986
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-24 198	-43 531
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	2 450	-62 124
Impôts payés	-8 504	-3 323
Dividendes payés	-5 330	-5 005
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	149 697	105 066
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	208 570	149 434
Acquisitions liées aux autres actifs évalués au coût amorti	-296 466	-141 873
Remboursements liés aux autres actifs évalués au coût amorti	135 248	47 288
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG	-774	0
Flux liés aux immeubles de placement	-2 846	0
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles	-19 939	-24 270
Cessions liées aux immobilisations corporelles	700	5 462
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles	-1 362	-2 054
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-185 439	-115 448
Augmentation de capital des participations ne donnant pas de contrôle	0	3
Augmentation de capital	0	21 898
Souscription de nouveaux emprunts	169 791	52 222
Remboursements liés aux emprunts	-102 817	-25 837
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	66 974	48 287
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 294	-11 311
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	88 812	70 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	149 594	78 631
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	141 646	64 989
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 947	13 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	238 405	149 594
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	205 163	141 646
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	33 243	7 947
Variation de la trésorerie nette	88 812	70 962

5 Etat de variation des capitaux propres

<i>En millions de FCFA</i>	Capital social et primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG	Réserves de réévaluation des immobilisations	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 1er Janvier 2018	65 820	4 199	1 005	8 548	2 692	82 265	17 958	100 223
Résultat net de la période		7 968				7 968	4 523	12 491
Autres éléments du résultat global			-55		340	285	121	405
Résultat Global	0	7 968	-55	0	340	8 252	4 644	12 896
Augmentation de capital des participations ne donnant pas de contrôle						0	3	3
Augmentation de capital en numéraire	22 358					22 358	0	22 358
Réduction de capital des participations ne donnant pas de contrôle						0	-295	-295
Distribution de dividendes		-3 672				-3 672	-1 333	-5 005
Taxe sur dividende reçu part du Groupe		-612				-612		-612
Capitaux propres au 31 décembre 2018	88 178	7 882	950	8 548	3 032	108 590	20 977	129 566
Capitaux propres au 1er Janvier 2019	88 178	7 882	950	8 548	3 032	108 590	20 977	129 566
Résultat net de la période		9 806				9 806	8 521	18 327
Autres éléments du résultat global			92		-149	-57	-3	-61
Résultat Global	0	9 806	92	0	-149	9 749	8 518	18 267
Actions propres	-1 348					-1 348		-1 348
Distribution de dividendes		-4 234				-4 234	-1 095	-5 330
Transaction entre les actionnaires		-677				-677	677	0
Taxe sur dividende reçu part du Groupe		-508				-508		-508
Capitaux propres au 31 Décembre 2019	86 830	12 268	1 042	8 548	2 883	111 571	29 077	140 647

6 Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS

La société ORAGROUP SA («la Société »), est une société anonyme à conseil d'administration de droit togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 271 0 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'ouest et du centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

6.1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 sont établis conformément la norme comptable IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle que publiée par l'IASB l'IASB (Internationales Accounting Standard Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

6.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du groupe Orabank établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2019 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 10 juin 2020.

6.1.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.1.5 Normes comptables

6.1.5.1 Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 janvier 2019

6.1.5.1.1 Location

La norme IFRS 16 Locations publiée en janvier 2016, remplace la norme IAS 17 Contrats de location et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. La norme prévoit des exemptions optionnelles pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des éléments de faible valeur. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à la norme IAS 17. Les contrats de locations côté bailleur sont toujours classés soit en contrats de locations-financement, soit en contrats de location simple.

Incidence de la nouvelle définition d'un contrat de location

Le Groupe a appliqué la mesure de simplification prévue dans le cadre de la transition à IFRS 16, qui lui permet de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location. Ainsi, le Groupe a continué d'appliquer la définition d'un contrat de location au sens d'IAS 17 et d'IFRIC 4 aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.

Le changement de définition d'un contrat de location concerne principalement la notion de contrôle. IFRS 16 applique un modèle de contrôle à l'identification des contrats de location, en opérant une distinction entre les contrats de location et les contrats de service selon l'utilisation d'un bien déterminé, contrôlée ou non par le client qu'il existe un actif identifié contrôlé par un client. On considère que le contrôle existe si le client a :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé ; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Le Groupe applique la définition d'un contrat de location et les indications connexes formulées dans IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019, et ce, qu'il soit bailleur ou preneur dans le cadre du contrat de location.

La mise en œuvre de la norme a révélé que la nouvelle définition d'un contrat de location énoncée dans l'IFRS 16 n'a pas modifié de façon importante l'étendue des contrats du Groupe qui répondent à la définition d'un contrat de location.

Les hypothèses clés utilisés par le Groupe dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location seront les suivantes :

- les durées de location correspondront à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature. Le taux d'endettement marginal est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre de cette entité.

L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et bancaire. Les baux immobiliers concernent soit des agences commerciales, soit des immeubles de bureau au titre de sièges sociaux.

La première application de la norme IFRS 16 a donné lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation de FCFA 8,3 milliards et une obligation locative correspondante de même montant pour tous ces contrats de location. L'incidence sur le résultat net est une diminution des autres charges locatives de FCFA 2,39 milliards, une augmentation de la dotation aux amortissements de FCFA 1,8 milliards et une augmentation de la charge d'intérêts de FCFA 0,76 milliards.

6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

6.1.5.2.1 IFRS 17 « Contrats d'assurance »

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme décrit un modèle général, l'approche fondée sur les honoraires variables, qui est modifié pour les contrats d'assurance avec participation directe. Lorsque certains critères sont remplis, l'entité peut choisir d'appliquer un modèle général simplifié et d'évaluer le passif au titre de la couverture restante au moyen de la méthode de la répartition des primes.

Le modèle général utilisera les hypothèses les plus à jour pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs et il évaluera de façon explicite le coût de cette incertitude ; il tient compte des taux d'intérêt du marché et de l'incidence des options et des garanties des titulaires de polices.

La mise en œuvre de la norme entraînera probablement des modifications importantes des processus et des systèmes de l'entité et exigera une plus grande coordination entre un grand nombre de services, dont les services financiers, les services actuariels et les services informatiques.

La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, et l'application anticipée est permise. Elle doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela ne soit pas faisable en pratique. Si tel est le cas, une approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur doit être utilisée.

Pour l'application des dispositions transitoires, la date de première application est la date à laquelle l'entité applique pour la première fois la norme et la date de transition est la date de début de la période qui précède immédiatement la date de première application.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.2 IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Elle exige qu'une entité :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe ;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé ou proposé par l'entité dans ses déclarations de revenus :
 - dans l'affirmative, l'entité doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé ou prévu dans ses déclarations de revenus ;
 - dans la négative, l'entité doit refléter l'incertitude dans la détermination de sa position fiscale comptable.

L'interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Pour l'appliquer, les entités peuvent choisir entre une application rétrospective intégrale et une approche rétrospective modifiée sans retraitement rétrospectif ou prospectif des données comparatives.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.3 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015–2017 : Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, IFRS 11, Partenariats, IAS 12, Impôt sur le résultat, et IAS 23, Coûts d'emprunt

Les améliorations annuelles comprennent des améliorations apportées à quatre normes.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Les modifications précisent que l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé, initialement, les opérations qui ont généré les bénéfices distribuables, et, ce, peu importe si des taux d'impôt différents s'appliquent aux bénéfices distribués et non distribués.

IAS 23, Coûts d'emprunt

Les modifications précisent que si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, cet emprunt doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Les modifications apportées à IFRS 3 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise commune, elle doit appliquer les dispositions concernant un regroupement d'entreprises réalisé par étapes et doit également réévaluer les intérêts qu'elle détenait précédemment dans l'entreprise commune à la juste valeur. Les intérêts détenus précédemment à réévaluer comprennent tous les actifs, les passifs et le goodwill non comptabilisés liés à l'entreprise commune.

IFRS 11, Partenariats

Les modifications d'IFRS 11 précisent que lorsqu'une partie qui a des intérêts dans une entreprise commune sans toutefois exercer un contrôle conjoint sur celle-ci obtient le contrôle conjoint de l'entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise, l'entité ne réévalue pas ses intérêts détenus antérieurement dans l'entreprise commune.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.4 Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel – Modification, réduction ou liquidation de régime

Les modifications précisent que le coût des services passés (ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation) est calculé en évaluant le passif (l'actif) au titre des prestations définies sur la base des hypothèses mises à jour et en comparant les prestations accordées et les actifs du régime avant et après sa modification (ou réduction ou liquidation) mais sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif (qui peut survenir lorsque le régime à prestations définies affiche un excédent). IAS 19 précise désormais que le changement de l'effet du plafond de l'actif qui peut résulter de la modification du régime (ou de sa réduction ou liquidation) est déterminé à une deuxième étape et est comptabilisé de la manière ordinaire dans les autres éléments du résultat global.

Les paragraphes qui portent sur l'évaluation du coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies ont aussi été modifiés. L'entité est désormais tenue de recourir à des hypothèses mises à jour à partir de cette réévaluation pour établir le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour le reste de la période de présentation qui suit la modification du régime. Dans le cas des intérêts nets, les modifications précisent que pour la période qui suit celle de la modification du régime, les intérêts nets sont calculés en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies réévalué selon le paragraphe 99 d'IAS 19 au taux d'actualisation utilisé dans la réévaluation, ainsi qu'en tenant compte de l'effet des cotisations et des paiements de prestations sur le passif (l'actif) au titre des prestations définies nettes.

Les modifications sont appliquées de manière prospective et seulement aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice durant lequel les modifications d'IAS 19 sont appliquées pour la première fois. Les modifications d'IAS 19 doivent être appliquées aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, mais elles peuvent être appliquées avant cette date si l'entité choisit de le faire.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.5 IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 28 (modifications) Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise

Les modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28 traitent des situations relatives à la vente ou à l'apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise. Plus précisément, elles stipulent que les profits et les pertes découlant de la perte de contrôle d'une filiale qui ne comporte pas d'entreprise, par suite d'une transaction conclue avec une entreprise associée ou une coentreprise qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou coentreprise. De même, les profits et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur des participations conservées dans une ancienne filiale (qui est devenue une entreprise associée ou une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence) ne sont comptabilisés dans le résultat net de la société mère qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans la nouvelle entreprise associée ou coentreprise.

L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur des modifications ; une application anticipée est toutefois permise. La direction de la Société s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au cours des périodes futures si de telles transactions sont réalisées.

6.2 Consolidation

6.2.1 Principes comptables

6.2.1.1 Principes de consolidation

6.2.1.1.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 par rapport au périmètre du 31 décembre 2018.

6.2.1.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.2.1.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en francs CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de francs CFA le plus proche, sauf indication contraire.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du francs CFA est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en francs CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en francs CFA au cours moyen de la période.

6.2.1.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

6.2.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

6.2.2.1 Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés des :

- Prêts et créances sur les établissements de crédits ;
- Bons de trésors ;
- Obligations ;
- Titres de participation en action ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Débiteurs divers.

6.2.2.1.1 Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- Choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir (iii) ci-dessous) ;
- Désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par

les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après).

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (note 6.3.1).

(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie d'es placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste *Revenus des titres à revenue variable* (note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus).
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.

(iv) Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marche par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.2.2.1.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur

pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale:

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

6.2.2.1.3 Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

6.2.2.2 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

6.2.2.2.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

1. constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
2. sont détenus à des fins de transaction ; ou
3. sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
- si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

6.2.2.2.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui :

- ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ne sont pas détenus à des fins de transaction ; ou
- ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

6.2.2.2.3 Décomptabilisation de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

6.2.2.3 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.2.2.4 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

6.2.2.5 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.2.2.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contrepartie d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.2.3 Perte de valeur des actifs non-financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.2.4 Immobilisations : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciels acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.2.6 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.2.7 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.2.8 Provisions

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution est subordonnée :

- à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ;
- et à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.2.9 Événements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 6.6 ci-dessous.

6.2.10 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.2.10.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .2.2.1.1).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).

6.2.10.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont données dans les notes suivantes :

Détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).

- *Évaluations de la juste valeur*

L'évaluation des placements en titres de capitaux propres non cotés, est particulièrement sensible aux variations d'une ou plusieurs données non observables considérées raisonnablement possibles au cours de l'exercice suivant.

- *le goodwill (confère Notes 6.4.10) ;*
- *les provisions enregistrées au passif du bilan, (confère Notes 6.4.15) ;*
- *le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (confère Notes 6.4.6).*

6.3 Notes relatives au compte de résultat

6.3.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	4 934	6 757
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	4 934	6 757
Opérations avec la clientèle	96 253	89 431
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	73 277	64 201
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	22 976	25 230
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	38 271	27 658
Autres actifs financiers au coût amorti	38 271	27 658
Total produits d'intérêts	139 458	123 846
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-18 820	-22 027
Emprunts interbancaires	-8 262	-10 621
Titres et valeurs donnés en pension	-10 558	-11 203
Autres charges	0	-203
Opérations avec la clientèle	-44 937	-40 478
Comptes d'épargne à régime spécial	-4 070	-3 072
Dépôts à terme	-34 887	-31 836
Autres dettes envers la clientèle	-5 980	-5 570
Opérations sur instruments financiers	-2 892	-904
Dettes représentées par des titres	-1 677	-3
Dettes subordonnées et convertibles	-1 215	-901
Total charges d'intérêts	-66 649	-63 410
Marge nette d'intérêts	72 809	60 437

6.3.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	20 389	20 348
Commissions nettes de change	35 420	27 833
Engagements de financement, de garantie et autres	8 986	7 605
Prestations de services	19 608	14 799
Autres	0	0
Total des produits	84 402	70 584
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-2 901	-3 215
Opérations avec la clientèle	-995	-1 061
Engagements de financement, de garantie et autres	-366	-769
Autres (1)	-9 846	-3 982
Total des charges	-14 108	-9 027

(1) Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change.

6.3.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Produits de commissions		
Participations et autres titres détenus à long terme	43	73
Total des produits	43	73

6.3.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Plus-value de cession	76	229
Moins-value de cession	-106	-61
Gains liés à la décomptabilisation d'actifs financiers	0	213
Pertes liées à la décomptabilisation d'actifs financiers	0	-201
Sous total	-30	180

6.3.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Produits des autres activités		
Autres activités	3 772	4 795
Sous-total	3 779	4 803
Charges des autres activités		
Autres activités	-43	-132
Sous-total	-43	-132
Total net	3 736	4 671

6.3.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Rémunérations du personnel	-35 221	-31 713
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-5 945	-5 817
Personnel extérieur	-1 417	-1 402
Total	-42 583	-38 932

6.3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation and amortissement des immobilisations corporelles	-9 098	-8 021
Dépréciation and amortissement des immobilisations incorporelles	-2 723	-2 213
Total	-11 821	-10 234

6.3.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Fournitures consommées	-4 599	-3 639
Loyers et charges locatives	-2 556	-4 593
Entretiens et réparations	-4 366	-3 474
Intermédiaires et honoraires	-4 043	-3 888
Publicités et promotions	-2 924	-2 363
Transports	-3 897	-3 547
Poste et Télécommunication	-5 723	-6 157
Assurances	-2 125	-2 383
Charges de gouvernance	-386	-378
Formations	-902	-926
Impôts et taxes	-2 991	-2 765
Autres charges d'exploitation	-11 440	-8 325
Total	-45 953	-42 438

6.3.9 Coût du risque

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Risque de contrepartie		
Dotations nettes de reprises sur les créances clientèles	-21 608	-17 151
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-529	-968
Récupérations sur créances amorties	679	160
Dotations nettes de reprises sur les titres	13	195
Autres risques		
Autres dotations nettes aux autres provisions	-1 259	-287
Total	-22 705	-18 050

6.3.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	0	0
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	557	-1 180
Total	557	-1 180

6.3.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Impôts courants	-6 987	-6 615
Impôts différés	967	3 022
Total de la charge d'impôt	-6 020	-3 593

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%.

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt	24 347	16 084
Taux effectif d'impôt	25%	22%
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du groupe	-10 275	-7 736
Éléments non déductibles	-5 003	-5 808
Produits non imposable	9 258	9 951
Charge nette d'impôts	-6 020	-3 593

Aux termes de l'Accord de siège entre Oragroup SA (la « Société ») et la République du Togo signé en Juin 2013, Oragroup SA est exonérée d'impôt sur l'ensemble des revenus provenant de ses activités au Togo.

Résultat net par action

	2 019	2 018
Résultat net part du groupe	9 806	7 968
Nombre d'action en circulation	69 090 306	69 415 031
Résultat de base par action (en unité de franc CFA)	142	115

6.4 Notes relatives au bilan

6.4.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	54 320	38 226
Banques centrales	150 846	103 453
Total	205 166	141 679

6.4.2 Autres actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Bons du trésor et obligations	664 328	501 438
Créances rattachées sur bons et obligations	12 735	14 406
Dépréciations cumulées (ECL)	-212	-225
Total	676 850	515 620

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués au coût amortis se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde d'ouverture au 1er janvier	515 620	424 079
Acquisitions	296 466	141 873
Cessions/remboursements	-135 248	-47 288
Dépréciations sur actifs financiers disponible à la vente	13	265
Pertes et gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	0	1 753
Reclassement vers autres actifs financiers à la JVAERG	0	-5 063
Solde de clôture	676 850	515 620

6.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation	6 187	5 414
Dépréciations cumulées	-627	-350
Variation de juste valeur	437	255
Total	5 998	5 318

Le mouvement des dépréciations de la période sur les actifs financiers évalué à la JVAERG se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde d'ouverture au 1er janvier	-350	-840
Provisions additionnelles	-277	490
Solde de clôture	-627	-350

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde d'ouverture au 1er janvier	5 318	0
Acquisitions	774	0
Cessions/remboursements	0	0
Dépréciations sur les actifs financiers à la JVAERG	-277	490
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	182	-235
Reclassement reçu des autres actifs financiers aux coûts amortis	0	5 063
Solde de clôture	5 998	5 318

6.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Compte à vue	45 899	72 901
Prêts à terme	81 627	2 695
Créances rattachées	5 327	4 059
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853	79 655
<i>dont encours douteux</i>	260	268
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	-260	-268
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853	79 655

6.4.5 Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31-déc-19					31.12.2018
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total	
Portefeuille d'effets commerciaux	0	5 542	1 889	25 647	33 078	28 566
Crédits à court terme	20 685	25 461	56 905	267 936	370 988	328 189
Crédits à moyen terme	149 886	63 965	49 433	292 741	556 026	500 489
Crédits à long terme	21 121	4 579	26 582	32 042	84 323	79 459
Comptes ordinaires débiteurs	9 495	26 751	17 376	119 413	173 036	179 329
Créances rattachées	2 183	1 245	1 599	8 269	13 296	11 349
Total des créances sains	203 370	127 543	153 784	746 049	1 230 746	1 127 381
Créances impayées	1 796	15 898	1 320	39 345	58 358	56 837
Créances douteuses	21 264	42 988	10 841	150 759	225 853	170 455
Dépréciation	-19 002	-37 142	-6 518	-86 087	-148 750	-147 636
Provisions cumulées	-19 002	-37 142	-6 518	-86 087	-148 750	-147 636
Total net	207 427	149 286	159 427	850 066	1 366 206	1 207 037

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

Au 31 décembre 2018	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Au 1er janvier 2018	28 566	328 189	500 489	79 459	179 329	11 349	227 292	1 354 673
Augmentations	4 579	68 871	76 214	7 016	35 850	3 573	93 541	289 644
Remboursement	-11 026	-14 958	-20 429	-2 102	-42 444	-1 626	-12 134	-104 719
Créances passées en pertes	0	0	0	0	0	0	-24 256	-24 256
Reclassification	10 988	-10 988	0	0	0	0	0	0
Différences de change	-29	-126	-248	-50	301	-1	-231	-384
Solde de clôture au 31 décembre 2019	33 078	370 988	556 026	84 323	173 036	13 296	284 211	1 514 957

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde d'ouverture au 1er janvier	-147 636	-125 963
Impact IFRS 9 à l'origine	0	-53 598
Dotations de provisions	-39 089	-47 651
Reprises de provisions	17 481	30 501
Prêts annulés durant la période	20 494	20 116
Reclassification	0	28 959
Solde de clôture au 31 décembre	-148 750	-147 636

6.4.6 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Impôts courants	580	829
Impôts différés	22 714	22 775
Total actifs d'impôts courants	23 294	23 604
Impôts courants	4 877	6 642
Impôts différés	10 810	11 784
Total passifs d'impôts courants	15 687	18 427

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Impôts différés nets en début de période	-10 991	9 456
Charge d'impôt différé	-967	-3 022
Impôts différés liées à la cession des actifs financiers	0	10
Impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	53	-20
Impôts différés liées à la première application de IFRS9	0	-17 415
Impôts différés nets fin de période	-11 905	-10 991

6.4.7 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et cautionnements versés	3 337	2 431
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0	8
Comptes de recouvrement	3 694	2 103
Comptes d'encaissement	9 013	9 399
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 610	5 598
Produits à recevoir	1 760	515
Stocks	2	1
Autres débiteurs divers	100 124	80 288
Provisions sur autres débiteurs	-16 045	-16 208
Total comptes de régularisation et actifs divers	108 495	84 133
Dépôts de garantie reçus	0	0
Charges à payer sur engagements sociaux	19 728	18 263
Produits constatés d'avance	4 340	6 522
Autres créditeurs divers	34 895	30 263
Total comptes de régularisation et passifs divers	58 963	55 048

6.4.8 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Au 1er janvier 2019	36 179	0
Acquisition	2 846	0
Cession	-351	0
Dotations aux amortissements	-75	
Reclassement de la période	0	36 179
Total Immeuble de placement	38 599	36 179

Les montants suivants ont été comptabilisés au compte de résultat

Revenus locatifs	332	83
Total	332	83

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont donc classés comme des actifs détenus en vue de la vente. Ils sont évalués par la méthode de coût historique.

6.4.9 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Immobilisations en cours	Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres			
Au 1er janvier 2018								
Valeur brute	20 977	23 518	17 928	26 091	32 766	2 393	102 696	
Amortissements cumulés	-10 908	-4 132	-10 469	-17 375	-5 584	0	-37 560	
Valeur Nette au 1er janvier 2018	10 069	19 385	7 459	8 717	27 182	2 393	65 136	
Au 31 décembre 2018								
Acquisitions	2 054	10 473	1 025	4 740	3 444	4 560	24 270	
Cessions / Sorties	0	-67	-20	-221	-5 154	0	-5 462	
Reclassements valeur brute	0	-9 877	-2 816	130	-23 486	-130	-36 179	
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	
Dotations aux amortissements	-2 213	-760	-1 707	-3 871	-1 683	0	-8 021	
Repises d'amortissement	66	375	101	135	665	0	1 276	
Reclassements amortissement cumulés	0	-363	42	276	45	0	0	
Effets des variations de parités monétaires	95	45	43	61	-255	8	-99	
Valeur Nette au 31 décembre 2018	10 072	19 212	4 126	9 967	758	6 831	40 894	
Valeur brute	23 126	24 092	16 159	30 801	7 315	6 831	85 198	
Amortissements cumulés	-13 054	-4 880	-12 034	-20 835	-6 556	0	-44 304	

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2019							
Valeur brute	23 126	24 092	16 159	30 801	7 315	6 831	85 198
Amortissements cumulés	-13 054	-4 880	-12 034	-20 835	-6 556	0	-44 304
Valeur Nette au 1er janvier 2019	10 072	19 212	4 126	9 967	758	6 831	40 894
Au 31 décembre 2019							
Acquisitions	1 362	3 975	3 284	4 766	3 110	4 804	19 939
Cessions / Sorties	0	-30	0	-363	-40	0	-433
Reclassements valeur brute	-166	2 342	-244	-765	-1 387	-758	-812
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-2 710	-3 153	-842	-3 642	-565	0	-8 203
Repises d'amortissement	33	0	0	273	15	1	290
Reclassements amortissement cumulés	125	-584	592	692	192	-39	853
Effets des variations de parités monétaires	56	-16	-13	-79	-24	-3	-135
Valeur Nette au 31 décembre 2019	8 772	21 746	6 902	10 849	2 060	10 836	52 392
Valeur brute	24 378	30 362	19 186	34 361	8 974	10 873	103 757
Amortissements cumulés	-15 606	-8 617	-12 284	-23 512	-6 914	-37	-51 365

6.4.10 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-3 514	-3 514
Filiale Orabank- Benin	-2 265	-2 265
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à perpétuité.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers l'ouverture de nouvelles agences ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Développer les opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

Filiale Orabank Côte d'Ivoire

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd) ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

▪ **Taux d'actualisation**

	31/12/2018	31/12/2019
Filiale Orabank- Benin	15,9%	15,9%
Filiale Orabank- Gabon	19,0%	19%
Filiale Orabank- Togo	15,8%	15,8%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	14,0%	14,0%

▪ **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2018	31/12/2019
Filiale Orabank- Benin	3,0%	3,0%
Filiale Orabank- Gabon	2,4%	2,5%
Filiale Orabank- Togo	3,5%	3,5%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	4,9%	2,5%

Au 31 décembre 2019, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous illustre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2018*		31/12/2019	
	Valeur recouvrable	Valeur Comptable	Valeur recouvrable	Valeur Comptable
Filiale Orabank- Benin	24 316	24 025	30 685	27 307
Filiale Orabank- Gabon	64 495	27 025	26 861	25 440
Filiale Orabank- Togo	54 387	43 838	54 430	52 575
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	80 990	68 390	82 859	82 644
Total	224 188	163 278	194 835	187 966

*Les valeurs recouvrables de 2018 ont été revues du fait d'une correction sur le bénéfice distribuable, sans remettre en cause les tests effectués.

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2019 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- Une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2019) entrainerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 9% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2019) entrainerait une diminution de 6% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme combinée avec une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation

des UGT, entraînerait une diminution de 14% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

6.4.11 Banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Compte à vue	3	32
Total solde banque centrale	3	32

6.4.12 Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Compte à vue	12 657	64 954
Emprunts	379 677	302 931
Opérations de pension	46 814	32 780
Dettes rattachées	3 105	3 709
Total des dettes envers les établissements de crédit	442 252	404 373

6.4.13 Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	904 520	658 471
Comptes d'épargne	167 425	136 329
Comptes à terme et assimilés	619 356	566 360
Autres dépôts de la clientèle	124 223	94 922
Dettes rattachées	7 009	6 224
Total des dettes envers la clientèle	1 822 532	1 462 305

6.4.14 Emprunts à terme

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts obligataires	143 961	77 153
Dettes rattachées	2 552	1 785
Total des dettes représentées par un titre	146 513	78 938

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde au 1er janvier 2017	78 938	52 313
Additions	169 791	52 222
Remboursements	-102 817	-25 837
Variation de la juste valeur	601	240
Solde au 31 décembre 2018	146 513	78 938

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	Entité	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts ICD	(a) Oragroup SA	0	26 238
Emprunt PROPARCO	(b) Oragroup SA	0	1 458
Emprunt BIO	(c) Oragroup SA	984	1 640
Emprunt AFD1+2	(d) Oragroup SA	2 865	3 438
Emprunts obligataires ORGP	(e) Oragroup SA	0	3 000
Emprunt BOAD à la Holding	(f) Oragroup SA	20 000	20 000
Emprunts convertible FGIS	(g) Oragroup SA	6 379	6 379
Emprunt Bridge Bank	(h) Oragroup SA	0	5 000
Emprunt BOAD à Orabank Côte d'Ivoire	(i) Orabank Côte d'Ivoire	10 000	10 000
Emprunt BPEC	(j) BMB	11 700	0
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(k) Oragroup SA	8 981	0
Emprunt AFRILAND	(l) BMB	11 930	0
Billet de trésorerie	(m) Oragroup SA	35 000	0
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(n) Oragroup SA	15 000	0
Divers emprunts	(o) Orabank Bénin	1 300	0
Emprunts et dettes à terme AATIF	(p) Oragroup SA	13 119	0
Dettes locative (IFRS16)	(q)	6 703	0
Total des emprunts		143 961	77 153

- a) L'emprunt ICD est un emprunt destiné à la commercialisation des produits islamiques au sein de trois (3) filiales du groupe (Togo, Gabon et Périmètre Côte d'Ivoire). La date prévue de transfert aux filiales est février 2019.
- b) L'emprunt PROPARCO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,68% HT.
- c) L'emprunt BIO est octroyé à ORAGROUP SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à ORAGROUP SA au taux nominal de 1,33% et 1,18% respectivement. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) ORAGROUP SA a émis des emprunts obligataires sur une durée de 6 ans au taux de 6,75% par appel à l'épargne publique garantie à 70% par la BOAD et à 30% par FSA en principal et intérêts.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup SA au taux de 5,6% et remboursable à terme en décembre 2020.
- g) L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à ORAGROUP SA remboursable au 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an.
- h) L'emprunt Bridge Bank est contracté sur 6 mois au taux de 5,5% l'an et remboursé au cours de l'année 2019.
- i) L'emprunt BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- j) L'emprunt BPEC contracté par le véhicule BMB au taux de 5% sur une période de 5 ans avec remboursement à terme.
- k) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.

- l) L'emprunt AFRILAND contracté par le véhicule BMB au taux de 6% sur une période de 5 ans avec remboursement à terme.
- m) ORAGROUP SA a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts.
- n) L'emprunt BIDC est une dette courte terme au taux de 6,5% et remboursable à terme en juillet 2020 avec une clause de remboursement par anticipation en mai 2020.
- o) Divers emprunts contractés par la filiale de la Côte d'Ivoire au titre d'emprunt subordonnés.
- p) L'emprunt AATIF est une dette levée sur 1 an pour le financement des projets agricoles par les filiales de la Côte d'Ivoire et succursales. Le taux de rémunération est de 3,7%.
- q) Dettes locatives liées à l'application de IFRS 16 pour l'ensemble des filiales.

6.4.15 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2019
Provisions sur engagements hors bilan	2 193	666	-1 630	0	1 229
Provisions pour pensions de retraite	160	0	-119	-2	40
Provisions pour autres risques et charges	8 860	4 014	-5 584	-9	7 281
Total provisions	11 213	4 680	-8 142	-11	7 740

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan. L'ajustement en pertes de crédits attendues s'élève à 1 559 millions FCFA de reprises.
- Provision pour engagement de retraite : il s'agit des provisions prises pour les cotisations à verser sur les engagements de retraite qui sont à cotisation définie.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les soldes plus significatifs : Togo (1 254 MFCFA), la Côte d'Ivoire (1 822 MFCFA) et Gabon (2 988 MFCFA).
- Les autres provisions pour risques et charges intègrent les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant Orabank Gabon au client SOGAD.
- La décision de la CCJA sur le dossier SOGAD a été vidée le 08 août dernier par un arrêt qui condamne Orabank Gabon au paiement de la somme de 11 milliards et plus. Cette décision a fait l'objet d'une tierce opposition par Oragroup qui n'était partie au procès conformément aux dispositions de l'article 47.1 du Règlement de procédure de la CCJA. Les procédures sont toujours en cours et le groupe a une bonne perspective du dénouement de ce dossier.

6.4.16 Engagement hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés	606 083	436 523
Engagements de financement	208 769	171 051
Engagements de garantie	397 313	265 472
Engagements reçus	1 423 505	1 177 882
Engagements de garantie	1 348 005	1 177 882

6.5 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.5.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) ;
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.5.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.5.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2019 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.

- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépendant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

L'échelle de notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

<i>Classe de Rating</i>	<i>Probabilité de défaut (PD)</i>
1	≤ 0.075%
2	0.075% - 0.125%
3	0.125% - 0.185%
4	0.185% - 0.285%
5	0.285% - 0.425%
6	0.425% - 0.655%
7	0.655% - 0.995%
8	0.995% - 1.525%
9	1.525% - 2.335%
10	2.335% - 3.575%
11	3.575% - 5.465%
12	5.465% - 8.375%
13	8.375% - 12.825%
14	12.825% - 19.655%
15	>19.655%

6.5.1.4 Mesure du risque de crédit

6.5.1.4.1 Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

a. Mesure de perte de crédit attendue

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé dans la « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers la « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (voir la note 6.2.2.1.2).

Critères qualitatifs :

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

c. Définition des actifs défaillants et dépréciés

Le Groupe définit un instrument financier comme étant en défaut, ce qui est parfaitement conforme à la définition du crédit douteux lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

Critères quantitatifs

L'emprunteur est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours dans ses paiements contractuels pour être considéré en défaut. Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI.

Critères qualitatifs

L'emprunteur répond à des critères d'incompatibilité de paiement, ce qui indique qu'il est en grande difficulté financière. Ce sont des cas où :

- L'emprunteur est dans l'abstention à long terme ;
- L'emprunteur est décédé ;

- L'emprunteur est insolvable ;
- L'emprunteur n'a pas respecté le ou les engagements financiers ;
- Un marché actif pour cet actif financier a disparu en raison de difficultés financières ;
- Le prêteur a consenti des concessions en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite.

Les actifs financiers sont achetés ou créés avec un important escompte qui reflète les pertes de crédit subies. Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par le Groupe et correspondent à la définition du défaut utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

La définition par défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition par défaut (EAD) et la perte en cas de défaillance (LGD) dans l'ensemble des calculs de pertes attendues du Groupe.

La définition par défaut de 180 jours de retard utilisée pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI a été alignée sur celle utilisée aux fins du capital réglementaire. Un instrument peut faire la transition en arrière, c'est-à-dire du stage 3 au stage 2 ou de stage 2 au stage 1, suivant une période de probation supposée de 90 jours. Lorsque le crédit est restructuré la période probatoire est de 12 mois.

d. Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Les PD de la clientèle des particuliers et de la clientèle entreprises non notées sont calculées de façon collective suivant un modèle non interne alors que pour les sociétés notées les PD sont calculées par type de notation suivant un modèle interne. La probabilité de défaut des actifs financiers arrivés à maturité est de 100%.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionné pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

Il n'y a eu aucun changement important dans les techniques d'estimation ni d'hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

e. Informations prospectives utilisées dans les modèles ECL

L'évaluation du SICR et le calcul de l'ECL intègrent tous deux des informations prospectives. Le Groupe utilise un module Eca-Pro pour la notation des crédits et qui calcule également les PD à 12 mois. L'évaluation dans le module intègre des informations prospectives liées à l'environnement et à l'activité du client.

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarios choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarios possibles.

6.5.1.5 Exposition au risque de crédit

6.5.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;
- Bons et obligations ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2019			2018		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	133 113	0	0	79 923	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-260	0	0	-268	0	0
Valeur nette comptable	132 853	0	0	79 655	0	0

Prêts et créances sur la clientèle	2019			2018		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	1 038 606	127 176	349 175	929 972	222 943	201 758
Provisions cumulées pour pertes	-19 193	-13 049	-116 508	-24 161	-15 336	-108 139
Valeur nette comptable	1 019 413	114 126	232 667	905 810	207 607	93 619

Autres actifs financiers aux coûts amortis	2019			2018		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	677 063	0	0	515 845	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-212	0	0	-225	0	0
Valeur nette comptable	676 850	0	0	515 620	0	0

Autres débiteurs divers	2019			2018		
En millions de FCFA	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	69 010	0	31 114	48 091	0	32 197
Provisions cumulées pour pertes	-2 467	0	-13 578	-1 358	0	-14 850
Valeur nette comptable	66 543	0	17 535	46 733	0	17 347

6.5.1.5.2 Exposition maximum au risque de crédit avant prise en compte des garanties

Les engagements de crédits existant au bilan et au hors bilan sont résumés comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Bilan	2 265 985	1 887 917
Autres actifs financiers aux coûts amortis	676 850	515 620
Actifs financiers à la JVAERG	5 998	5 318
Prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853	79 655
Prêts et créances sur la clientèle	1 366 206	1 207 037
Autres débiteurs divers	84 078	80 288
Hors bilan	606 083	436 523
Engagements de financement	208 769	171 051
Engagements de garantie	397 313	265 472
Total des engagements	2 872 068	2 324 441

Le tableau ci-dessus représente le scénario pour l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit associés. Pour les actifs au bilan, les expositions détaillées ci-dessus reposent sur les valeurs nettes comptables telles que renseignées dans le bilan.

6.5.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

Prêts et créances sur la clientèle	2019			2018		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
En millions de FCFA						
Créance saine	707 540	-14 628	692 912	658 225	-21 148	637 076
Watch List	279 954	-9 470	270 483	266 897	-10 532	256 365
Créances pré-douteuses	104 657	-5 845	98 812	88 469	-5 850	82 620
CDL potentiel	196 953	-29 252	167 701	170 627	-18 875	151 752
Créances douteuse	225 853	-89 555	136 298	170 455	-91 231	79 224
Total	1 514 957	-148 750	1 366 206	1 354 673	-147 636	1 207 037

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2019			2018		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
En millions de FCFA						
Créance saine	132 593	0	132 593	79 388	0	79 388
Watch List	0	0	0	0	0	0
Créances pré-douteuses	0	0	0	0	0	0
CDL potentiel	0	0	0	0	0	0
Créances douteuse	260	-260	0	268	-268	0
Total	132 853	-260	132 593	79 655	-268	79 388

Créances saines

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier.

Au 31 décembre 2019	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
En millions de FCFA				
Portefeuille d'effets commerciaux	13 488	12 179	3 460	2 461
Crédits à court terme	129 654	49 805	111 339	23 386
Crédits à moyen terme	151 834	62 593	161 388	74 773
Crédits à long terme	47 900	1 409	25 773	1 912
Comptes ordinaires débiteurs	46 405	28 396	16 298	23 040
Total des engagements	389 282	154 383	318 258	125 571

Au 31 décembre 2018	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
Portefeuille d'effets commerciaux	8 302	6 180	6 447	1 025
Crédits à court terme	94 970	39 499	112 178	29 060
Crédits à moyen terme	114 421	57 679	176 820	73 009
Crédits à long terme	53 646	167	19 227	1 653
Comptes ordinaires débiteurs	45 110	32 014	27 104	26 609
Total des engagements	316 449	135 540	341 776	131 357

Créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Etablissements de crédit	260	-260	0	0	268	-268	0
Créances sur la clientèle	225 853	-89 555	136 298	152 222	170 455	-91 231	79 224
Autres débiteurs divers	31 114	-13 578	17 535	24 442	32 197	-14 850	17 347
Total	257 227	-103 394	153 833	176 664	202 919	-106 348	96 571

Les informations sur la manière dont la perte de crédit attendue (ECL) est calculée et la manière dont les trois étapes ci-dessus sont déterminées sont incluses dans la note 6.5.1.1.1(b) « Mesure de la perte de crédit attendue ».

Le groupe ne dispose pas d'actifs financiers non soumis à la dépréciation c'est-à-dire à la juste valeur par le résultat net au 31 décembre 2019.

6.5.1.5.4 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. Le plus commun d'entre eux est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Cependant, il a été intégré dans la liste des garanties éligibles pour l'atténuation du risque, les garanties issues des Fonds de Garantie comme AGF et FAGACE.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession des sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.5.1.6 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- Transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en a résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- Les provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- Impact sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- Impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- Impact de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ;
- et Actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations de la provision et des encours entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 en raison de ces facteurs :

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	79 923	-268					79 923	-268
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	79 923	-268	0	0	0	0	79 923	-268
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	53 190	7	0	0	0	0	53 190	7
Décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	133 113	-260	0	0	0	0	133 113	-260

Prêts et créances sur la clientèle	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	929 972	-24 161	222 943	-15 336	201 758	-108 139	1 354 673	-147 636
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-18 835	554	18 835	-554	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-40 571	357	0	0	40 571	-357	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-75 803	1 072	75 803	-1 072	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	1 239	-17	-1 239	17	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	6 288	-382	-6 288	382	0	0	0	0
Total après transferts	876 853	-23 632	160 927	-14 453	316 893	-109 551	1 354 673	-147 636
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	5 211	27 735	611	60 888	-24 379	88 623	-18 557
Nouvelle production de la période	278 449	-2 382	0	0	0	0	278 449	-2 382
Décomptabilisation	-115 542	1 611	-61 486	792	-11 953	7 157	-188 981	9 560
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	-16 653	10 264	-16 653	10 264
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	1 039 759	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 516 111	-148 750
Amortissement surcote / décote	-1 154							-1 154
Au 31 décembre 2019	1 038 606	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 514 957	-148 750

Autres actifs financiers aux coûts amortis	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	515 845	-225	0	0	0	0	515 845	-225
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	515 845	-225	0	0	0	0	515 845	-225
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	13	0	0	0	0	0	13
Nouvelle production de la période	296 466	0	0	0	0	0	296 466	0
Décomptabilisation	-135 248	0	0	0	0	0	-135 248	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212

Autres débiteurs divers	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	48 091	-1 358	0	0	32 197	-14 850	80 288	-16 208
Transfert des actifs d'un burket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	48 091	-1 358	0	0	32 197	-14 850	80 288	-16 208
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	189	0	189
Nouvelle production de la période	20 919	-1 109	0	0	0	0	20 919	-1 109
Décomptabilisation	0	0	0	0	-1 083	1 083	-1 083	1 083
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045

6.5.1.7 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs indiquant qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrable au cours de la période est de FCFA 16,6 milliards.

6.5.1.8 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. La période probatoire est de 12 mois pour ces actifs. La valeur comptable brute de ces actifs détenus au 31 décembre 2019 était de FCFA 199 milliards.

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur les actifs financiers avec les provisions calculées sur la durée de vie et dont les flux de trésorerie ont été modifiés au cours de la période dans le cadre des restructurations du groupe et sur leur incidence respective sur les résultats financiers du groupe :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Crédits restructurés et toujours douteux	1 498	7 451
Crédits restructurés sains pouvant devenir douteux	126 727	126 958
Crédits restructurés sains sans impayés	70 723	73 808
Total	198 948	208 217

6.5.2 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.5.2.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	606 792	42 399	27 620	0	39	676 850
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 895	2	45	55		5 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 430	40 494	12 279	1 392	41 257	132 853
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	1 068 242	213 450	57 103	27 411		1 366 206
- Corporates et Institutionnels	557 906	143 035	39 563	4 579	0	745 083
- Banque de détail et PME	510 337	88 183	17 539	22 833	0	638 892
Autres débiteurs divers	58 808	16 666	8 040	564		84 078
Total Engagement du bilan	1 777 167	313 012	105 087	29 423	41 296	2 265 985
Engagement hors bilan	510 596	95 414	0	73		606 083
Total au 31 décembre 2019	2 287 763	408 426	105 087	29 495	41 296	2 872 068

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	447 187	51 719	16 649	0	65	515 620
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 144	3	115	56		5 318
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 197	13 194	10 343	7 587	6 335	79 655
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	915 902	213 042	55 330	22 762		1 207 037
- Corporates et Institutionnels	408 699	121 200	41 211	2 178	0	573 288
- Banque de détail et PME	507 203	91 842	14 119	20 584	0	633 748
Autres débiteurs divers	26 423	28 694	7 277	1 226		63 620
Total Engagement du bilan	1 436 853	306 651	89 714	31 631	6 400	1 871 250
Engagement hors bilan	335 224	100 568	0	732		436 523
Total au 31 décembre 2018	1 772 077	407 219	89 714	32 363	6 400	2 307 773

6.5.2.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2019.

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	26 041		831	647 180	2 798	676 850
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 998	0	0	0	0	5 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853	0	0	0	0	132 853
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	48 042	211 556	330 509	108 306	667 794	1 366 206
- Corporates et Institutionnels	48 026	106 809	236 546	105 992	229 942	727 314
- Banque de détail et PME	15	104 747	93 963	2 314	437 853	638 892
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	84 078	84 078
Total Engagement du bilan	212 934	211 556	331 340	755 485	754 671	2 265 985
Engagement hors bilan	48 691	81 416	197 316	33 181	76 235	436 839
Total au 31 décembre 2019	261 625	292 971	528 657	788 666	830 905	2 702 824

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Publique	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	22 450	0	2 997	489 241	931	515 620
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 318	0	0	0	0	5 318
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 655	0	0	0	0	79 655
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	25 605	183 041	294 834	148 361	555 195	1 207 037
- Corporates et Institutionnels	14 647	80 448	173 088	138 721	166 385	573 288
- Banque de détail et PME	10 958	102 593	121 746	9 641	388 810	633 748
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	63 620	63 620
Total Engagement du bilan	133 029	183 041	297 831	637 603	619 746	1 871 250
Engagement hors bilan	48 691	81 416	197 316	33 181	76 235	436 839
Total au 31 décembre 2018	181 720	264 457	495 147	670 784	695 981	2 308 089

6.6 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

Au 31 décembre 2019

En millions de FCFA	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	1 112	9 149	161 288	33 617	205 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 918	29 419	91 596	920	132 853
Prêts et créances sur la clientèle	5 291	4 576	1 288 978	67 362	1 366 206
Autres actifs financiers aux coûts amortis	0	0	649 174	27 677	676 850
Actifs financiers à la JVAERG	0	0	5 998	0	5 998
Actifs d'impôts courants	0	0	580	0	580
Actifs d'impôts différés	0	0	22 714	0	22 714
Actifs divers	6 492	2 641	97 368	1 994	108 495
Total actifs financiers	23 813	45 785	2 317 695	131 570	2 518 862
Passif					
Banques centrales			3		3
Dettes envers les établissements de crédit	1 498	19 819	420 935	0	442 252
Dettes envers la clientèle	20 121	25 147	1 673 308	103 956	1 822 532
Emprunts à terme	0	0	143 279	3 234	146 513
Passifs divers	1 443	8 577	38 446	10 497	58 963
Total passifs financiers	23 062	53 543	2 419 250	117 688	2 613 543
Position nette de change bilan	750	-7 758	-101 555	13 882	-94 681

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des Dollars des États-Unis (USD) par rapport aux devises auxquelles le Groupe a une exposition majeure, à savoir le franc Guinéen (GNF) et l'Ouguiya (MRU) de la Mauritanie. Les résultats obtenus au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Appréciation prévue du dollars US			Dépréciation prévue du dollars US		
	10%	15%	20%	-10%	-15%	-20%
Impact global sur le résultat net (en millions FCFA)	341	653	938	-1 251	-1 767	-2 346
<i>Impact pour le GNF</i>	28	53	76	-101	-143	-189
<i>Impact pour le MRU</i>	314	600	863	-1 150	-1 624	-2 157

6.7 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui est contrôlée quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2019

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales					150 846	54 320	205 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 690	59 243	36 084	14 727	110		132 853
Prêts et créances sur la clientèle	222 488	131 015	217 524	444 821	350 359		1 366 206
Autres actifs financiers aux coûts amortis	872	12 835	49 408	216 085	397 649		676 850
Actifs financiers à la JVAERG					5 998		5 998
Actifs divers						108 495	108 495
Total actifs financiers	246 050	203 093	303 016	675 633	904 960	162 815	2 495 568
Passif							
Banques centrales						3	3
Dettes envers les établissements de crédit	175 463	182 143	26 625	35 303	22 718		442 252
Dettes envers la clientèle	999 792	167 721	150 397	419 825	84 798		1 822 532
Emprunts à terme	0	328	53 744	92 441	0	0	146 513
Passifs divers						58 963	58 963
Total passifs financiers	1 175 255	350 192	230 766	547 569	107 516	58 966	2 470 264
Solde net bilan	929 205	147 099	-72 250	-128 065	-797 445	-103 849	-25 304

Au 31 décembre 2018

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales						141 679	141 679
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 655						79 655
Prêts et créances sur la clientèle	100 267	103 388	383 309	423 567	196 506		1 207 037
Autres actifs financiers aux coûts amortis	395 977	2 835	22 272	31 558	62 978		515 620
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					5 318		5 318
Actifs divers						83 674	83 674
Total actifs financiers	575 899	106 223	405 580	455 125	264 802	225 353	2 032 983
Passif							
Banques centrales						32	32
Dettes envers les établissements de crédit	399 373						399 373
Dettes envers la clientèle	103 062	83 244	460 641	771 806	43 553		1 462 305
Emprunts à terme	729	26 449	25 860	10 901	20 000		83 938
Passifs divers						55 076	55 076
Total passifs financiers	503 164	109 693	486 500	782 706	63 553	55 108	2 000 725
Solde net bilan	-72 735	3 470	80 920	327 581	-201 249	-170 245	-32 258

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2019 sont présentés ci- dessous :

	Augmentation		Diminution	
	25	100	25	100
	points	points	points	points
Variation projetée du d'intérêt	de 50 points	de 100 points	de 25 points	de 100 points
	base	de base	base	de base
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	551,3	1 102,6	220,5	-551,3
				-1 102,6
				-220,5

6.8 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

Le processus de gestion de liquidité du Groupe, réalisé et suivi par une équipe distincte au niveau de la Direction de la Trésorerie du Groupe, comprend :

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Au 31 décembre 2019

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	54 320					54 320
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 747	60 132	37 166	16 936	143	137 123
Prêts et créances sur la clientèle	224 212	134 061	227 639	548 242	508 020	1 642 174
Autres actifs financiers aux coûts amortis	877	13 028	50 891	248 498	516 943	830 237
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 797	7 797
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Total actifs financiers	302 155	207 220	315 696	813 676	1 032 903	2 671 650
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	175 896	183 494	27 021	38 010	23 400	447 821
Dettes envers la clientèle	1 002 257	168 965	152 636	452 024	87 342	1 863 224
Emprunts à termes	0	330	54 544	99 531	0	154 406
Total passifs financiers	1 178 153	352 790	234 202	589 565	110 741	2 465 451
Solde net bilan	-875 998	-145 569	81 494	224 111	922 162	206 200

Au 31 décembre 2018

En millions de FCFA	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	>1 an et <= 5 ans	au delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	141 679					141 679
Prêts et créances sur les établissements de crédit	79 854	0	0	0	0	79 854
Prêts et créances sur la clientèle	101 044	105 792	401 132	522 047	284 933	1 414 948
Autres actifs financiers aux coûts amortis	397 957	2 877	22 940	36 291	81 872	541 937
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	6 914	6 914
Total actifs financiers	720 534	108 669	424 072	558 338	373 719	2 185 332
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	400 358	0	0	0	0	400 358
Dettes envers la clientèle	103 316	83 861	467 499	831 000	44 860	1 530 536
Emprunts à termes	731	26 645	26 245	11 737	20 600	85 957
Total passifs financiers	504 405	110 506	493 744	842 736	65 460	2 016 852
Solde net bilan	216 129	-1 837	-69 672	-284 399	308 259	168 480

6.9 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31-déc-19			31-déc-18		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la JVAERG	0	0	5 998	0	0	5 318
Total actifs financiers	0	0	5 998	0	0	5 318

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Solde en début de période	255	2 070
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	182	-1 815
Solde en fin de période	437	255

6.10 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2019	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif				
Caisse et banques centrales	205 166			205 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853			132 853
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 366 206			1 366 206
Autres actifs financiers aux coûts amortis	676 850			676 850
Actifs financiers à la JVAERG			5 998	5 998
Actifs divers	108 495			108 495
Total actifs financiers	2 489 570	0	5 998	2 495 568
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	442 252			442 252
Dettes envers la clientèle	1 822 532			1 822 532
Emprunts à terme	146 513			146 513
Passifs divers	58 963			58 963
Total passifs financiers	2 470 264	0	0	2 470 264

Au 31 décembre 2018	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif				
Caisse et banques centrales	141 679			141 679
Actifs financiers disponibles à la vente				0
Créances sur les établissements de crédit	79 655			79 655
Prêts et créances sur la clientèle	1 207 037			1 207 037
Actifs d'impôts courants				0
Total actifs financiers	2 027 665	0	5 318	2 032 983
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	399 373			399 373
Dettes envers la clientèle	1 462 305			1 462 305
Emprunts à terme	83 938			83 938
Passifs divers	55 076			55 076
Total passifs financiers	2 000 725	0	0	2 000 725

6.11 Informations sectorielles

6.11.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Au 31 décembre 2019	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Trésorerie	Autres	Total	Ajustements	Groupe consolidé
Marge nette d'intérêts	12 382	10 006	-5 412	33 867	25 025	-2 656	73 212	-403	72 809
Honoraires et commissions nettes	12 870	6 439	4 289	25 021	24 881	15 100	88 600	-14 557	74 043
PRODUIT NET BANCAIRE	25 252	16 445	-1 123	58 888	49 906	12 443	161 812	-14 960	146 852
Charges d'exploitation	-23 904	-11 672	-3 414	-40 591	-20 488	-10 696	-110 766	10 409	-100 357
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 348	4 773	-4 537	18 297	29 418	1 747	51 047	-4 551	46 495
Coût du risque	-1 778	-4 659	-1 210	-14 609	0	2 884	-19 371	-3 334	-22 705
RESULTAT D'EXPLOITATION	-430	115	-5 746	3 688	29 418	4 631	31 675	-7 885	23 790
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations	22	11	-9	515	43	-26	557		557
RESULTAT AVANT IMPOT	-408	126	-5 755	4 203	29 461	4 605	32 232	-7 885	24 347
Crédits nets à la clientèle	207 427	149 286	159 427	850 066	0	0	1 366 206		1 366 206
Dépôts	348 447	209 475	603 932	660 679	0	0	1 822 532		1 822 532

6.11.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et du Tchad constituées en deux zones distinctes.

Au 31 décembre 2019	Guinée					Total	Ajustements	Total Groupe
	UEMOA	CEMAC	Conakry	Mauritanie	Autres			
Marge nette d'intérêts	59 560	9 037	6 342	929	-2 656	73 212	-403	72 809
Commissions nettes	49 834	14 787	7 879	1 001	15 100	88 600	-14 557	74 043
PRODUIT NET BANCAIRE	109 394	23 823	14 221	1 930	12 443	161 812	-14 960	146 852
Charges d'exploitation	-69 456	-20 050	-7 411	-3 152	-10 696	-110 766	10 409	-100 357
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	39 939	3 773	6 810	-1 222	1 747	51 047	-4 551	46 495
Coût du risque	-801	-21 053	-2 361	689	4 155	-19 371	-3 334	-22 705
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 137	-17 280	4 449	-532	5 902	31 675	-7 885	23 790
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisations.	141	449	0	-7	-26	557	0	557
RESULTAT AVANT IMPOT	39 278	-16 832	4 449	-540	5 877	32 232	-7 885	24 347
Impôts sur les sociétés	-7 032	2 548	-1 403	211	-344	-6 020	0	-6 020
RESULTAT NET	32 247	-14 284	3 046	-329	5 533	26 212	-7 885	18 327
Total bilan	2 086 677	434 932	142 512	34 680	258 959	2 957 761	-369 253	2 588 507
Total des fonds propres	112 978	18 214	13 822	4 678	117 636	267 327	-126 679	140 648

6.12 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.12.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- Se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- Préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- Maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.12.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuel exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2019.

6.12.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a. Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- le report à nouveau créditeur ;
- le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- report à nouveau débiteur ;
- impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- Participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- Réserves de valorisation des positions moins liquides.

b. Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation, PCB révisé, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- ils sont émis et libérés ;
- leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur citées plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à se actifs ;
- ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un évènement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c. Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- les subventions d'investissement ;
- les fonds affectés ;
- les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - i. l'établissement ou ses filiales ;
 - ii. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d. Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Chaque semestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 6,875% pour le CET1, 7,875% pour le T1 et 10,375% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2019. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2022 à 7,5% pour le CET1 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

En millions de FCFA	31.12.2019	31.12.2018
Capital social libéré	68 067	69 415
Primes liées à l'émission des instruments CET1	18 763	18 763
Réserves consolidées	15 946	20 008
Report à nouveau	4 871	-3 577
Participation ne donnant pas le contrôle	29 077	20 977
Moins : goodwill	-15 713	-15 713
Moins : Immobilisations incorporelles	-8 772	-10 072
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	112 238	99 800
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	112 238	99 800
Réévaluation réserves sur les actifs financiers disponible à la vente	1 042	950
Emprunts convertibles	6 379	6 379
Total Tier 2 capital	7 421	7 329
FONDS PROPRES EFFECTIFS	119 659	107 129
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	919 878	1 127 580
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	238 714	171 627
Encours pondérés au titre du risque de marché	2 610	25 179
Total Actifs risqués	1 161 202	1 324 386
Ratio Common Equity Tier 1	9,7%	7,5%
Ratio Tier 1	9,7%	7,5%
Ratio de solvabilité global	10,3%	8,1%

7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019.

Evolution récente et perspectives

La crise sanitaire actuelle ayant de graves répercussions sur l'activité économique, les perspectives 2020 seront fortement impactées. Elle s'est déjà traduite par une forte baisse de l'activité dans tous nos pays de présence et l'évolution de la situation reste donc une source d'incertitude.

Dans ce contexte, le groupe prévoit une baisse de ses activités en 2020. Cependant, les mesures de soutien à l'économie prises par les banques centrales et certains États de nos zones de présence constituent des leviers sur lesquels le groupe travaille pour limiter les effets de cette crise sur nos activités.

Le groupe poursuit activement les discussions avec les bailleurs de fonds pour des financements au profit des clients importateurs des produits en provenance des pays de la Ligue Arabe, en faveur de notre filiale au Gabon et à l'endroit des PME dans la zone UEMOA.

8 Informations complémentaires

8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Rémunérations des principaux dirigeants

Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature	2019	2018
Due au titre de l'exercice	801	411
Versée au cours de l'exercice	791	411
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année	113	126
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	3	3

8.2 Périmètre de consolidation

Description	Pays	31-déc-19			31-déc-18		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
Orabank Bénin	Bénin	Intégration globale	97,62%	97,62%	Intégration globale	97,11%	97,11%
Orabank Togo	Togo	Intégration globale	83,67%	83,67%	Intégration globale	83,67%	83,67%
Orabank Gabon	Gabon	Intégration globale	85,47%	85,47%	Intégration globale	85,47%	85,47%
Orabank Tchad	Tchad	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	100,00%	100,00%
Orabank Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Intégration globale	64,11%	64,11%	Intégration globale	60,07%	60,07%
Orabank Mauritanie	Mauritanie	Intégration globale	98,42%	98,42%	Intégration globale	98,42%	98,42%
Orabank Guinée	Guinée	Intégration globale	68,33%	68,33%	Intégration globale	68,33%	68,33%
BankMoneyBack	Togo	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	100,00%	100,00%